

N°DEC-2024-2

DÉCISION DU MAIRE

**SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE ASI PYRAMIDES DES PRESTATIONS DE  
BARDAGE À L'ÉCOLE ROMAIN ROLLAND MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DANS  
LE CADRE DU LOT N°1 DU MARCHÉ N°2023M09 DE RÉNOVATION DU GROUPE  
SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2023M09 de rénovation du groupe scolaire Romain Rolland et son lot n°1 « Bardage Ravalement », notifié le 22 juin 2023 ;

Vu la demande de l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION du 15 décembre 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative au bardage de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire, sise 3-5 rue Romain Rolland, du lot n°1 du marché n°2023M09, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise ASI PYRAMIDES ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif aux travaux de bardage de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire dans le cadre de l'exécution du lot n°1 « Bardage Ravalement » du marché n°2023M09 « Rénovation du groupe scolaire Romain Rolland », attribué à l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION et sous-traité désormais à l'entreprise ASI PYRAMIDES, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 janvier 2024.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 JAN. 2024

Et de sa publication le 10 JAN. 2024

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS